

SALARIÉS ou ACTIONNAIRES ?

Évolution du cours de l'action gfi
En un an **+84,84 %**
En cinq ans **+158,36 %**



Sans commentaire !

Evolution des salaires **Gfi informatique**
2011 = 3 102 €
2012 = 3 147 €
2013 = 3 206 €
Soit en 2 ans +105 € **+3,4%**

Evolution des salaires **Gfi ip**
2011 = 2 816 €
2012 = 2 841 €
2013 = 2 849 €
Soit en 2 ans +33 € **+1,2%**

Evolution des salaires **Gfi progiciels**
2011 = 3 150 €
2012 = 3 102 €
2013 = 3 023 €
Soit en 2 ans -126 € **-4%**



LE GUIDE DU SAISONNIER 2014

PUBLIÉ LE 03/06/2014 À 09H58 par **Campagne saisonniers**

La nouvelle édition du guide du saisonnier CFDT est disponible. Ce guide comprend les bases du droit du travail (salaire, contrat...) et une grille pour noter ses heures de travail tout au long de la saison.

Pour que les droits des travailleurs saisonniers ne soient pas en vacances, la CFDT se mobilise chaque année et va à la rencontre des salariés de différents secteurs professionnels comme les HCR (hôtellerie, cafés, restaurants), l'agriculture ou l'animation. Ce guide doit vous aider à défendre vos droits. Si vous désirez avoir plus d'informations sur les spécificités de votre secteur professionnel, être accompagné efficacement, ou même vous engager avec d'autres pour changer la donne, n'hésitez pas à nous contacter.

Cfdt:
SALAIRE, LOGEMENT,
HEURES SUP', FORMATION...
MES DROITS NE SONT
PAS EN VACANCES !

**l'Info
SAISONNIERS**



A télécharger sur http://www.cfdt.fr/portail/campagne-saisonniers-2014/l-actu-de-la-campagne/le-guide-du-saisonnier-2014-srv2_212503

[Mise à jour] Compte pénibilité : LA CFDT FERMEMENT OPPOSÉE AU REPORT

PUBLIÉ LE 26/06/2014 À 12H14 par Anne-Sophie Balle

Les décrets devraient confirmer la liste des dix critères de pénibilité établie par les partenaires sociaux en 2008. Cependant, le Premier ministre a annoncé le 1^{er} juillet [un report partiel de la mise en place des mesures](#). Une annonce que la CFDT condamne fermement.

Il aura fallu moins de quinze jours au gouvernement pour s'approprier les pistes émises par Michel de Virville dans son rapport portant sur la simplification du compte personnel de prévention de la pénibilité – initialement applicable au 1^{er} janvier 2015. Les décrets de création du dispositif ne sont pas encore parus. Face à l'annonce d'un report de la mise en place du dispositif par le gouvernement, la CFDT, par la voix d'Hervé Garnier, le secrétaire national chargé du dossier, a fait part de sa volonté de « [se battre pour son application pour tous les salariés concernés](#). »

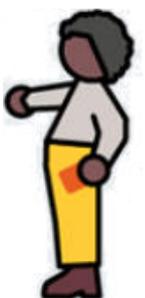


Sur le fond, à la lecture des arbitrages présentés par le gouvernement le 23 juin, ils devraient reprendre presque intégralement la ligne tracée par le rapporteur. En pratique, le gouvernement maintient donc la liste des dix critères de pénibilité établie par les partenaires sociaux en 2008 et y adjoint, pour chacun d'entre eux, un seuil d'exposition (en durée et en intensité) au-delà duquel les salariés de droit privé pourront prétendre au compte pénibilité. Globalement, 4 points seront attribués aux salariés dépassant le seuil annuel pour un facteur de pénibilité (900 heures pour les postures pénibles, 600 heures pour le bruit ou le port de charges lourdes, ou encore 120 jours par an de travail de nuit), le double en cas de poly exposition.

L'évaluation de l'exposition des salariés se fera sur une base collective et une moyenne annuelle « *au regard des conditions habituelles de travail* », précise le texte. Une manière « *d'éviter toute approche détaillée où l'exposition de chaque salarié serait examinée en continu* », explique-t-on côté gouvernement. La CFDT prend acte de cette décision mais regrette qu'aucun bilan ne soit envisagé dès 2016, comme le préconisait le rapport. « *S'il y a iniquité dans le dispositif, on ne le saura pas. Or c'est à partir d'une évaluation concrète que l'on peut agir sur le volet prévention* », prévient la CFDT.

Des cotisations réduites à peau de chagrin

En ce qui concerne l'aspect financier, le gouvernement confirme le délai accordé aux entreprises jusqu'en 2017 pour l'exigibilité de la cotisation de base, et une surcotisation (seulement pour les entreprises dont les salariés sont exposés à la pénibilité) qui n'excédera pas 0,1 % en 2015 et 2016 et 0,2 % à partir de 2017 (le double en cas de poly exposition). Rappelons que la loi sur les retraites du 18 décembre 2013 prévoyait entre 0,3 et 0,8 % pour un facteur de pénibilité. « *Cette montée en charge progressive, qui n'est autre qu'un cadeau concédé au patronat, se produit au détriment des fins de carrière. Aujourd'hui, nous n'avons aucune certitude que les bénéficiaires du dispositif âgés d'au moins 59,5 ans au 1^{er} janvier 2015 et pouvant prétendre à un doublement de leurs points pénibilité pourront bien partir à la date prévue* », interpelle le secrétaire national Hervé Garnier.



ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION

DÉMOCRATIE

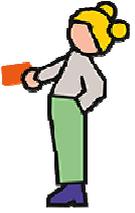
SOLIDARITÉ

AUTONOMIE

RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

| | | | | |
|--|---|------------------------------------|--|---|
| UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr  | GFI INFORMATIQUE | Est | Contact CFDT | cfdtest@hotmail.com |
| | | Ile de France | Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA | cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr |
| | | Méditerranée | Christophe SIMON | cfdt.med@gmail.com |
| | | Nord | Christian TANGHE | cfdtnord@free.fr |
| | | Ouest | Gaëtan RYCKEBOER | ouest.cfdtgfi@gmail.com |
| | | Rhône Alpes | Contact CFDT | cfdtra@yahoo.fr |
| | | Sud-Ouest | Contact CFDT | cfdt.gfi.sudouest@gmail.com |
| | | GFI INFORMATIQUE PRODUCTION | Stéphane GLAÇON | cfdt.gfi.ip@gmail.com |
| GFI PROGICIELS | Luc FOURNIER | cfdtprogiciels@yahoo.fr | | |
| Hors UES | COGNITIS | Sébastien LACREU | cfdt.cognitis@gmail.com | |
| | GFI CHRONO TIME | Tomas RODRIGUEZ | cfdt.gct@gmail.com | |
| | GFI CONSULTING | Yassine FARES | cfdt_consulting@yahoo.fr | |
| | GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux | Richard FOSSUO Didier GUERIN | cfdt.gfi.bus@gmail.com | |
| | GFI INFOGEN SYSTEM | Contact CFDT | cfdt.infofen@gmail.com | |

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.